



DÉCISION
du **10 JUL. 2024**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 22 mai 2024

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 22 mai 2024, portant sur:

un crédit de 1 054 100 francs destiné à l'équipement en mobilier, en jeux et en matériel
d'exploitation des pavillons scolaires provisoires, de Contamines, sis rue Michel-Chauvet 22,
de Cayla, sis chemin William-Lescaze 12, et de l'ancien lycée Töpffer, sis avenue
Eugène-Pittard 21

est approuvée.



Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1618 III
SÉANCE DU 22 MAI 2024

Crédit de 1 054 100 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons scolaires provisoires de Contamines sis rue Michel-Chauvet 22, de Cayla sis chemin William-Lescaze 12 et de l'ancien lycée Töpffer sis avenue Eugène-Pittard 21 (PR-1618 III)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 69 oui


Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 054 100 francs, destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons scolaires provisoires de Contamines sis rue Michel-Chauvet 22, de Cayla sis chemin William-Lescaze 12 et de l'ancien lycée Töpffer sis avenue Eugène-Pittard 21.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 054 100 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.

Certifié conforme :

La Secrétaire :


Yasmine Menétrey

Le Président :


Pierre de Boccard